

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2021-070

PUBLIÉ LE 25 MAI 2021

Sommaire

09-SOUS-PREFECTURE /

09-2021-05-12-00004 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 13 avril 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Girons. (2 pages)

Page 3

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 13 avril 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Girons

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.1 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète de l'Ariège ;

Vu le décret du 22 avril 2021 portant nomination de Mme Catherine LUPION en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Girons ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mai 2021 portant délégation de signature à Mme Catherine LUPION, sous-préfète de l'arrondissement de St-Girons ;

Vu les propositions des maires des communes de l'arrondissement de Saint-Girons ;

Vu les ordonnances de désignation des représentants par le président du tribunal judiciaire de Foix ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 avril 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de St-Girons

Considérant que Madame Georgette BIELLE adjointe au maire de la commune ne peut être membre de la commission de contrôle, il convient de nommer une nouvelle personne conseiller municipal n'ayant aucune délégation.

Sur proposition de la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Girons :

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté préfectoral du 13 avril 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, est modifié tel qu'indiqué ci-après :

Communes de moins de 1000 habitants				
Commune		Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du TGI
Seix	T	JOUANETON Philippe ARMAND Wally	BARES Marcel DONDA Annie	DELPECH Patrick GASTON Christine
	S			

Article 2 :

La sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Girons et le maire de la commune concernée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Fait à Saint Girons, le 12 mai 2021

Pour la préfète et par délégation
La sous-préfète

signé

Catherine LUPION